



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 juillet 2007  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-deuxième session

Point 64 a) de la liste préliminaire\*

**Suite donnée au Sommet mondial  
pour le développement social  
et à la vingt-quatrième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale**

## **Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 61/141 de l'Assemblée générale sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée. Il fournit un aperçu des débats portant sur le thème prioritaire intitulé « Promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous » menés au cours de la quarante-cinquième session de la Commission du développement social. Il appelle également l'attention sur la question d'actualité qu'est l'emploi des jeunes et examine plusieurs des grands problèmes qu'il convient de résoudre pour que chacun puisse avoir un travail décent, notamment la mobilité de la main-d'œuvre et la responsabilité sociale des entreprises.

---

\* A/62/50.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–4	3
II. Résumé des débats de fond menés lors de la quarante-cinquième session de la Commission du développement social sur le thème prioritaire « Promotion du plein-emploi et un travail décent pour tous » .....	5–32	3
A. Conditions favorables au plein-emploi et à un travail décent pour tous .....	5–11	3
B. Politiques économiques et sociales permettant de soutenir le plein-emploi et le travail décent .....	12–22	5
C. Le rôle de la protection sociale et du dialogue social en tant qu'éléments clefs d'un travail décent .....	23–32	8
III. Les nouveaux obstacles au plein-emploi et au travail décent et leurs incidences sur le développement social .....	33–66	10
A. L'emploi des jeunes : défis et possibilités .....	34–53	15
B. La responsabilité sociale des entreprises et leur contribution au développement social .....	54–61	17
C. Les migrations et leurs incidences sur le développement social .....	62–66	17
IV. Conclusions .....	67–68	19

## I. Introduction

1. Les participants au Sommet mondial pour le développement social ont reconnu que le travail productif et l'emploi étaient des éléments centraux du développement et qu'un plein-emploi rémunéré de façon adéquate était une façon efficace de lutter contre la pauvreté et de promouvoir l'intégration sociale. La vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale a réaffirmé le rôle central de l'emploi dans le développement social et tenu compte de la nécessité d'élaborer une stratégie internationale coordonnée sur l'emploi permettant de développer les possibilités de création de moyens de subsistance durables et de faciliter l'accès à l'emploi. La mise en commun des meilleures pratiques pour stimuler et promouvoir la création d'emplois, réduire le chômage et améliorer la qualité du travail a également été encouragée.

2. La quarante-cinquième session de la Commission du développement social, tenue en février 2007, a permis de lancer le premier cycle biennal de mise en œuvre orienté vers l'action, chacun de ces cycles devant consister en une session d'examen suivie d'une session directive. Pour son premier cycle biennal, la Commission a choisi pour thème prioritaire « La promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous ». Comme l'avait demandé le Conseil économique et social, le document issu de la session d'examen a pris la forme d'un résumé du Président. Il est prévu que la session directive, qui doit avoir lieu au cours de la quarante-sixième session de la Commission en février 2008, débouche sur un texte négocié et des stratégies orientées vers l'action.

3. Le thème prioritaire a été abordé dans le rapport du Secrétaire général portant notamment sur les tendances en matière de plein-emploi et de travail décent depuis 1995 et l'incidence du plein-emploi et d'un travail décent sur l'élimination de la pauvreté et l'intégration sociale (E/CN.5/2007/2). Ce rapport portait également sur les défis à relever actuellement dans ces domaines.

4. Le présent rapport met en relief les points soulevés lors des débats de la Commission sur son thème prioritaire. Il prend également en considération le rapport du Secrétaire général sur le thème prioritaire. À la section III, le rapport fait ressortir trois des nouveaux défis à relever en matière de développement social dans l'optique du thème prioritaire, à savoir l'emploi des jeunes, les questions liées à la responsabilité sociale des entreprises et la migration de la main-d'œuvre.

## II. Résumé des débats de fond menés lors de la quarante-cinquième session de la Commission du développement social sur le thème prioritaire « Promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous »

### A. Conditions favorables au plein-emploi et à un travail décent pour tous

5. L'adoption de politiques économiques et sociales avisées peut contribuer à la création des conditions facilitant la mise en œuvre d'un programme en faveur d'un travail décent. Le programme de l'Organisation internationale du Travail (OIT) en la

matière est particulièrement pertinent en ce qu'il porte notamment sur le respect des droits de base des travailleurs, l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, la protection des droits à la liberté d'association et à la négociation collective, l'amélioration de la protection sociale et la promotion du dialogue social. Il convient par ailleurs de mettre en œuvre un programme plus vaste en matière de travail décent visant à équilibrer la performance économique et la justice sociale et à créer ainsi des conditions permettant de lutter contre la pauvreté, à offrir à tous le droit d'avoir un emploi de qualité et à améliorer la protection sociale des travailleurs du secteur non structuré.

6. Au nombre des éléments favorisant la création d'emplois figurent la bonne gouvernance, l'existence de cadres réglementaires, de plans directeurs et politiques d'infrastructures adaptés, la transparence, des droits de propriété dont le respect est assuré par un système judiciaire indépendant et un secteur financier bien établi. Dans ce contexte, les syndicats et le patronat devraient être à même de pouvoir faire connaître leurs préoccupations, de participer aux négociations sur la mise en œuvre des politiques de l'emploi et de contribuer ainsi à promouvoir la notion de travail décent.

7. L'accès à l'éducation et à la formation technique et professionnelle constitue un élément essentiel à la création d'emplois. Les programmes de perfectionnement et de formation jouent un rôle capital dans le développement de l'emploi et le renforcement de la productivité de la main-d'œuvre. Il importe d'améliorer la qualité de l'éducation et de collaborer étroitement avec le secteur privé à la promotion du développement des compétences de base. Un meilleur accès à la formation professionnelle, à l'orientation et aux programmes de placement est également essentiel.

8. La majorité des pauvres vit et travaille dans les zones rurales, où l'emploi relève en général du secteur non structuré, n'est pas protégé et ne dépend pas d'un cadre réglementaire. Il convient en conséquence d'accorder la priorité au secteur agricole et de prendre des mesures pour atténuer ou annuler les conséquences négatives de la libéralisation et de la mondialisation sur l'emploi et les moyens d'existence des pauvres. Le développement rural, de même que l'accroissement de la productivité agricole grâce aux investissements technologiques, peut contribuer à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté. L'atténuation des risques et de la vulnérabilité des populations rurales doit accompagner la création d'emplois. Il est important de soutenir les programmes qui promeuvent la santé et l'éducation et offrent une protection sociale permettant de minimiser les risques. La croissance, qui va de pair avec la création d'emplois dans le secteur rural non agricole, est essentielle si l'on veut parvenir à réduire la pauvreté de manière durable dans le secteur rural. Les activités non agricoles productives devraient être promues non seulement afin de créer des emplois mais également de renforcer les liens existant entre le secteur agricole et l'économie nationale.

9. Les personnes vivant dans les zones rurales sont souvent marginalisées et n'ont guère accès aux services financiers. Pour pouvoir travailler à leur propre compte, améliorer leurs revenus, accumuler des biens et devenir économiquement indépendantes, elles ont besoin d'avoir accès aux services financiers. Le microfinancement et le microcrédit peuvent permettre d'améliorer la productivité agricole et non agricole. Outre le microcrédit, l'accès aux systèmes d'assurance peut permettre aux pauvres de bénéficier d'une protection en période d'instabilité

économique ou de chômage et devrait également constituer une possibilité pour les plus vulnérables tant dans le secteur rural que dans le secteur urbain non structuré. La mise au point de services financiers intégrés destinés aux plus pauvres devrait être encouragée.

10. Un autre sujet de préoccupation est le secteur urbain non structuré. La majorité des pauvres des pays en développement dépendent du secteur non structuré pour travailler. Les initiatives et politiques portant sur la formalisation de l'économie non structurée devraient par conséquent tenir compte de l'impact qu'elles peuvent avoir sur les moyens d'existence des pauvres. À cet égard, l'importance du rôle du secteur privé dans la création d'emplois durables et productifs ne peut être suffisamment soulignée. La promotion des petites et moyennes entreprises (PME), tant dans le secteur non structuré que dans le secteur structuré de l'économie, permettent de multiplier les débouchés. Il convient d'encourager le bon fonctionnement de ces entreprises grâce à des cadres réglementaires et à des plans directeurs adéquats.

11. Il convient enfin de renforcer les capacités dans les différents organismes gouvernementaux s'occupant de l'emploi et du travail, notamment les ministères du travail, et de faire en sorte que les organisations syndicales et patronales soient plus fortes pour pouvoir suivre l'impact positif des politiques économiques sur l'emploi et le maintenir. Des réformes juridiques et l'adoption d'une nouvelle législation du travail peuvent s'avérer nécessaires pour réduire les obstacles à la création d'emplois; il conviendrait en outre d'évaluer les incidences des politiques sur l'emploi afin de réunir les conditions favorisant la création d'emplois. Par ailleurs, les incidences sur l'emploi des politiques macroéconomiques et de celles qui promeuvent la croissance devraient faire l'objet d'une évaluation et ces politiques être éventuellement modifiées pour faciliter la création d'emplois.

## **B. Politiques économiques et sociales permettant de soutenir le plein-emploi et un travail décent**

12. La création d'emplois devrait faire partie intégrante de la politique macroéconomique. Lors de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les gouvernements sont convenus de réévaluer leurs politiques macroéconomiques afin de créer davantage d'emplois et de lutter contre la pauvreté tout en s'efforçant de maintenir des taux d'inflation peu élevés. Les gouvernements se sont engagés à faire en sorte que les politiques macroéconomiques aient à la fois pour objectifs la croissance de l'emploi et la réduction de la pauvreté. Il est regrettable que les progrès faits en la matière aient été insuffisants.

13. Bien que la croissance soit une condition nécessaire à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté, trop souvent, les stratégies promouvant la croissance ne tiennent pas pleinement compte de la création d'emplois et de l'élimination de la pauvreté. Au niveau macroéconomique, la croissance économique seule ne suffit pas à créer des emplois. Le phénomène souvent cité de la « croissance sans emplois » est une préoccupation qui est de plus en plus répandue. Malgré l'importance des politiques macroéconomiques pour la création d'emplois, la réalisation de l'objectif du plein-emploi et la fourniture d'un travail décent ne sont souvent pas au cœur de ces politiques.

14. Les politiques relatives à l'emploi et à un travail décent devraient être envisagées de façon intégrée. Elles devraient tenir compte des préoccupations en matière de création d'emplois du côté demande et du côté offre, notamment l'amélioration de l'éducation, des compétences et de la santé. L'existence de politiques macroéconomiques favorables, d'un cadre institutionnel adapté, de marchés fonctionnant bien et d'une bonne infrastructure permet de réunir les conditions facilitant la croissance, la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté. Il convient en particulier de mettre en place des politiques macroéconomiques anticycliques pour remédier aux récessions économiques et aux crises de l'emploi.

15. Toute politique d'intervention directe sur le marché du travail devrait viser à faciliter l'adaptation tant des travailleurs que des employeurs aux changements apportés par la libéralisation du commerce et la mondialisation. Il conviendrait de s'efforcer de faire de la mondialisation un processus plus ouvert. Les politiques de stimulation du marché du travail peuvent servir à combattre l'exclusion sociale et à promouvoir l'égalité des sexes sur le marché du travail. Des politiques spéciales démarginalisant ceux qui n'ont pas accès au marché du travail et les réintégrant dans le monde du travail et dans la société devraient être adoptées. La flexisécurité, à savoir la politique permettant aux employeurs de recruter et de licencier des employés en leur offrant des indemnités de chômage, constitue une nouveauté importante. L'investissement dans les secteurs productifs, les transferts de technologies, le microfinancement et le microcrédit ainsi que les programmes de travaux publics devraient être également encouragés.

16. Au niveau national, tous les ministères clefs, en coopération avec les autres parties prenantes, devraient prendre part à la coordination des stratégies de création d'emplois. Il conviendrait d'encourager les partenariats entre les gouvernements, le secteur privé, les organisations professionnelles et les syndicats pour garantir le succès des efforts collectifs et la mise en commun des meilleures pratiques en vue de la création d'emplois. Les ministères des affaires sociales et du travail devraient s'assurer que les stratégies nationales de réduction de la pauvreté comportent des politiques en matière d'emploi. Il serait bon de renforcer les voies de communication entre ces ministères et d'autres pour faciliter les consultations portant sur les questions concernant la formation professionnelle, la gestion, les programmes de travaux publics, les transferts sociaux et leur suivi.

17. Toute bonne politique concernant le marché du travail devrait se fonder sur des informations fiables et une évaluation globale de ce marché. Les problèmes devraient être identifiés avant toute intervention. Ces déficiences peuvent avoir leur fondement dans l'absence d'emplois, l'absence de formation et de services d'éducation ou le manque de capacités en matière de placement. Il conviendrait, pour tenter de remédier à ces problèmes de renforcer les programmes statistiques nationaux permettant le recueil des données.

18. Les politiques monétaires, notamment celles des banques centrales concernant les taux de change, les taux d'intérêt et le crédit, peuvent contribuer à la création d'emplois. Des politiques monétaires judicieuses promeuvent l'épargne et les investissements, améliorent la confiance dans l'économie et favorisent la croissance économique et la création d'emplois. La libéralisation financière croissante et la volatilité accrue des flux de capitaux ont quelquefois débouché sur des crises financières se traduisant par une augmentation du chômage et le développement du

secteur non structuré. Les politiques financières et les politiques de stabilisation ont souvent des incidences négatives sur l'emploi et la protection sociale; il convient par conséquent, de redoubler d'efforts pour concilier la compétitivité des marchés et la notion de travail décent.

19. La stabilité des prix, considérée comme indispensable pour la stabilité économique générale, n'a souvent pas débouché sur une croissance économique durable ou la création d'emplois. Dans certains cas, une inflation faible et stable, jugée bénéfique à la croissance économique à long terme, a de fait réduit la croissance et contribué à la montée du chômage. Le durcissement de la politique monétaire se traduit souvent par une augmentation des taux de change réels et une baisse de la compétitivité des exportations qui, à leur tour, entraînent un transfert des ressources vers des secteurs non exportateurs et ont des incidences négatives sur l'emploi et la croissance.

20. Dans un certain nombre de pays et régions, des réformes structurelles s'imposent si l'on veut améliorer l'efficacité du secteur financier. Pour être efficace, ce dernier devrait être capable de réagir à la relance monétaire et budgétaire et avoir un impact plus important sur la création d'emplois. Il pourrait s'avérer nécessaire de procéder à d'autres modifications structurelles ayant des incidences sur la création d'emplois. La libéralisation des politiques concernant les taux de change fixes, l'établissement d'un équilibre entre le développement du secteur public et celui du secteur privé et la diversification de l'économie grâce à un renoncement à une trop grande dépendance vis-à-vis des exportations de ressources naturelles et de produits primaires sont autant de questions qui méritent davantage d'attention.

21. S'agissant de la mobilité de la main-d'œuvre, il convient de noter que les migrants sont rarement à même d'obtenir un travail décent et bénéficient d'une protection juridique minime. Malgré les accusations selon lesquelles les migrations ont des incidences négatives sur les flux de main-d'œuvre peu qualifiée, supplantent les travailleurs locaux, font baisser les salaires et sont à l'origine d'un éclatement des familles, la mobilité de la main-d'œuvre améliore les revenus mondiaux et la productivité tant dans les nations en développement que dans les nations développées. Dans les pays en développement, les envois de fonds de l'étranger améliorent les réserves de change et facilitent la croissance, permettent aux foyers de davantage consommer et sont souvent utilisés pour l'éducation, les soins de santé et le développement communautaire par les ménages qui en bénéficient. En outre, les travailleurs employés à l'étranger acquièrent de nouvelles compétences et créent des réseaux utiles au développement d'entreprises dans leur pays d'origine. Dans les pays d'accueil, la main-d'œuvre immigrée contribue à réduire les déséquilibres démographiques causés par le vieillissement de la population.

22. Au niveau international, la capacité de diversifier et de renforcer les liens avec les systèmes mondiaux de création de valeur ajoutée, la mise sur pied de capacités nationales, la diversification, l'adoption de stratégies d'exportation efficaces et la qualité des exportations ont également des incidences positives sur la création d'emplois. Il convient en outre de mettre l'accent sur les modes de croissance et la qualité de cette croissance ainsi que sur l'adoption d'approches sectorielles et structurelles favorables à l'emploi, y compris de stratégies à forte intensité de main-d'œuvre ou de capital.

### **C. Le rôle de la protection sociale et du dialogue social en tant qu'éléments clefs d'un travail décent**

23. Pour ce qui est de la protection sociale, les participants à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale ont recommandé d'élargir les types de couverture offerts par les systèmes de protection sociale afin de répondre aux besoins des individus qui ont des emplois souples et de renforcer les mécanismes de détermination des salaires minimums, le cas échéant. Il a été observé que le nombre de formes d'emploi précaire augmentait, ce qui se traduisait par une protection sociale moins bonne, des salaires moins élevés et des conditions de travail plus difficiles. Les systèmes de protection sociale étatiques n'avaient pas été adaptés pour tenir compte de la croissance de ces formes d'emploi précaire et de l'évolution sociale qui accompagnait ce phénomène.

24. Le manque de protection sociale dans le secteur non structuré de l'économie est particulièrement préoccupant. Ceux qui travaillent dans ce secteur tendent à avoir des salaires inférieurs, des conditions de travail médiocres et une protection sociale limitée ou inexistante; ils sont ainsi plus vulnérables. Les gouvernements n'ont pas les moyens de faire respecter la réglementation du travail. Afin de parvenir à un meilleur équilibre entre la flexibilité du marché du travail et le besoin pour les travailleurs de disposer d'une certaine sécurité, il conviendrait de proposer des contrats souples et sûrs prévoyant une protection sociale et d'adopter des politiques d'intervention directe sur le marché de la main-d'œuvre et l'éducation permanente.

25. La protection et le dialogue sociaux sont des éléments essentiels du programme concernant un travail décent. Du fait des efforts de stabilisation macroéconomique, de la baisse des recettes publiques et des pressions démographiques, les dépenses consacrées à la protection sociale ont diminué. C'est ainsi que le caractère abordable de la protection sociale est remis en question. Il s'avère toutefois que les investissements nécessaires en matière de protection sociale sont relativement peu importants par rapport à l'ensemble des résultats positifs qu'ils peuvent avoir. La protection sociale offre un revenu stable en période de crise économique et contribue à amortir l'impact des variations conjoncturelles de l'économie. Elle constitue également un instrument utile pour maintenir la demande et la croissance économique à des niveaux qui permettent la création d'emplois. Dans le cadre de la flexisécurité, elle facilite le changement et les réformes et améliore la souplesse et le fonctionnement du marché du travail. La protection sociale réduit la vulnérabilité économique des pauvres et peut être une question de survie lorsqu'il n'existe aucun dispositif de sécurité sociale ou que le secteur non structuré ne peut procurer de revenus suffisants. L'engagement pris par les gouvernements de fournir une protection sociale montre bien leur volonté politique d'aider les plus pauvres et de réduire leur vulnérabilité.

26. Dans les pays en développement, des facteurs tels que les contraintes budgétaires, une mauvaise gouvernance ou une couverture limitée nuisent parfois à l'efficacité de la protection sociale. De plus gros efforts devraient être faits pour développer les capacités institutionnelles dans ce domaine. Quels que soient les mécanismes utilisés – transferts monétaires, couverture minimale universelle, assurance, ou une combinaison de ces différentes modalités –, il convient d'assurer un financement durable de la protection sociale et une meilleure transparence de sa gestion financière.

27. Il importe que les effets négatifs des ajustements structurels et des ajustements du marché du travail soient contrebalancés par la présence d'un filet de sécurité sur le plan social. Les réformes du système de sécurité sociale et les ajustements des programmes en fonction des fluctuations cycliques du marché sont certes nécessaires, à condition que soit préservé un ensemble de mesures fondamentales visant à protéger les travailleurs et à permettre aux entreprises de s'adapter à ces fluctuations. Lorsque la protection sociale est inexistante ou insuffisante, des instruments de gestion du risque comme l'épargne, le crédit, les assurances mutualistes et les travaux publics devraient offrir une sécurité en cas de perte de revenu.

28. Le vieillissement de la population crée une nouvelle série de problèmes qui met en péril l'efficacité des politiques de création d'emplois. Les travailleurs âgés sont souvent contraints de demeurer dans la vie active faute de percevoir une retraite suffisante. Il est très important pour eux de pouvoir trouver un emploi, y compris à temps partiel. Un système de protection comprenant des caisses de retraite et des caisses d'assurance maladie peut faire reculer la pauvreté des personnes âgées.

29. Les transferts sociaux sont un autre outil de développement essentiel pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Ils ont des effets positifs sur la fréquentation et les résultats scolaires et contribuent à améliorer l'accès aux soins de santé et la nutrition. Les décideurs les considèrent souvent avec réticence, en leur reprochant de créer une dépendance. Les recherches ne font cependant guère apparaître d'effets négatifs sur l'économie. Contrairement à la perception négative que l'on peut en avoir, les transferts monétaires stimulent la demande, créent du pouvoir d'achat et ont une incidence favorable sur la croissance économique. Des interventions complémentaires peuvent multiplier leurs effets positifs si elles s'accompagnent d'une stratégie de développement à long terme, d'efforts de mise en valeur du capital humain, et d'un investissement dans l'éducation et la formation et dans la création d'emplois.

30. Le dialogue entre les partenaires sociaux – gouvernement, secteur privé et organisations syndicales – peut faire avancer les efforts en faveur du plein-emploi et du travail décent et faciliter la mise en œuvre des réformes du marché du travail tout en protégeant les droits des travailleurs. Les accords tripartites obtenus par voie de négociation aident à atténuer les effets de l'inflation et à forger un consensus sur les salaires.

31. Le dialogue social est indispensable pour faciliter le consensus et le compromis sur bon nombre de choix contestés en matière de travail, et lorsque les intérêts respectifs des employeurs et des employés risquent de diverger. Les associations d'employeurs et les syndicats peuvent contribuer à ce dialogue, de sorte qu'il faut impérativement préserver leur indépendance et leur autonomie. L'absence d'un véritable dialogue risque d'engendrer de graves conflits sociaux pouvant se solder par une perte de production. Des mécanismes de médiation et de conciliation appropriés aident grandement à prévenir et résoudre les conflits du travail. Il convient de renforcer les institutions judiciaires pour en accroître l'efficacité en matière de résolution des conflits.

32. Il est nécessaire de soutenir les capacités nationales d'élaboration et de mise en œuvre des politiques sociales et des politiques de l'emploi et d'en renforcer l'efficacité, en coopération avec les syndicats et les organisations patronales. Les organismes donateurs et les organisations intergouvernementales peuvent aider à

constituer à cet effet des partenariats multipartites. Dans les pays où existe une vaste économie parallèle, il faut absolument renforcer la représentation et l'organisation des travailleurs et des employeurs. La pleine participation des partenaires sociaux nationaux au processus du développement peut être un facteur de bonne gouvernance. Il convient de favoriser aussi les partenariats public-privé afin d'améliorer la conception, la gestion et le financement des mécanismes de formation et d'information sur le marché du travail et de faciliter ainsi l'accès à l'emploi.

### **III. Les nouveaux obstacles au plein-emploi et au travail décent et leurs incidences sur le développement social**

33. La présente section traite de trois problèmes émergents auxquels le débat international sur le développement social a commencé à s'intéresser il y a une dizaine d'années : le problème de l'emploi des jeunes, les responsabilités sociales des entreprises privées dans la lutte contre la pauvreté et l'application des normes en matière de travail décent, et les migrations internationales. Si le Sommet mondial de 1995 ne s'est pas attardé sur les obstacles et les chances qu'ils représentent pour le développement social, ces enjeux ont pris depuis une place considérablement accrue parmi les préoccupations de la communauté internationale.

#### **A. L'emploi des jeunes : défis et possibilités**

34. Le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social<sup>1</sup> a appelé l'attention sur l'urgente nécessité de considérer les problèmes du chômage et du sous-emploi structurels de longue durée des jeunes comme une priorité particulière au moment d'élaborer les politiques. Il a aussi appelé à offrir aux jeunes de meilleures possibilités d'emploi et souligné que les politiques devraient viser à leur garantir des choix constructifs pour leur avenir en stimulant l'esprit d'initiative des jeunes, en les préparant à un emploi durable ou à un emploi indépendant et en leur offrant une formation professionnelle et une formation à la gestion, une meilleure intégration sociale, une expérience professionnelle et des valeurs sociales. Il a affirmé aussi qu'il importait de protéger les jeunes de l'exploitation économique et noté que des efforts particuliers devraient être faits pour créer des programmes destinés aux jeunes vivant dans la pauvreté, ou renforcer les programmes existants, afin d'ouvrir à ces jeunes davantage de possibilités d'instruction et de possibilités sur les plans économique, social et culturel.

35. Donner un emploi aux jeunes d'aujourd'hui est un objectif dont la réalisation offre les meilleures chances de les intégrer dans l'économie mondiale. Les jeunes qui ont un emploi deviennent des partenaires et des bénéficiaires responsables du développement. Le huitième des objectifs du Millénaire pour le développement, qui consiste notamment à élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour offrir aux jeunes un travail décent et productif, en coopération avec les pays en développement, témoigne de l'importance de cet enjeu. Il est impératif pour la

<sup>1</sup> *Report of the World Summit for Social Development, Copenhagen, 6-12 mars 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.96.IV.8), chap. I, résolution 1, annexe II. [*Rapport du Sommet mondial pour le développement social* (A/CONF.166/9)].

réalisation de l'ensemble des objectifs du Millénaire d'investir dans l'avenir en créant des débouchés pour les jeunes.

36. Alors que les jeunes représentent un quart de la population en âge de travailler, ils constituent à l'heure actuelle la moitié environ du nombre total de chômeurs. Ce pourcentage est plus élevé encore dans certaines régions; en Afrique, les jeunes sont trois fois plus exposés au chômage que les adultes<sup>2</sup>. Depuis 1995, la main-d'œuvre jeune a progressé presque aussi vite que la population jeune en Afrique subsaharienne; elle a cru de 30 % au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, alors qu'elle diminuait dans les pays développés et en Asie de l'Est. Pourtant, les jeunes ont vu leurs perspectives d'emploi s'amenuiser dans la plupart des régions. Dans l'ensemble, on estime à quelque 170 millions le nombre de jeunes économiquement inactifs, même si en réalité beaucoup travaillent dans le secteur parallèle<sup>3</sup>. Le nombre de jeunes réellement inactifs, y compris les jeunes « ni à l'école ni au travail » (que l'on désigne parfois par l'acronyme NENT), augmente lui aussi. Dans les pays développés, un jeune sur sept environ est dans ce cas. La proportion atteint un sur trois en Europe centrale et orientale.

37. Les régions où le taux de chômage des jeunes est le plus élevé sont le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (25,7 %), l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants (19,8 %); viennent ensuite l'Afrique subsaharienne (18,1 %), l'Amérique latine et les Caraïbes (16,6 %), l'Asie du Sud-Est et le Pacifique (15,8 %), les économies développées (13,3 %), et l'Asie du Sud et de l'Est (10 et 7,8 %, respectivement). Certaines des hausses les plus spectaculaires des taux de chômage des jeunes de ces 10 dernières années ont été observées dans la région Asie du Sud-Est et Pacifique (de 9,2 à 15,8 %) et en Amérique latine (de 14,4 à 16,6 %). Dans les deux cas, ce sont les jeunes qui ont été le plus durement frappés par le chômage résultant d'une crise économique. Le chômage des jeunes n'a reculé que dans les pays développés, sous l'effet combiné de stratégies efficaces de promotion de l'emploi des jeunes et de la baisse du nombre de jeunes sur le marché du travail<sup>4</sup>.

38. Les jeunes arrivant sur le marché du travail subissent les effets des nouvelles tendances de ce marché, notamment la forte mobilité du travail, la progression des emplois du secteur parallèle n'offrant aucune protection sociale, et la rapidité des changements technologiques qui, tout en ouvrant de nouvelles perspectives d'emploi, créent aussi des difficultés nouvelles. Les technologies de l'information et des communications (TIC) offrent de nouvelles possibilités en matière de création d'emplois, jettent les bases de sociétés du savoir et facilitent une participation toujours plus active à la vie politique. Les gouvernements pourraient envisager de soutenir les entreprises ayant des activités dans le domaine des TIC par des investissements dans l'infrastructure et des incitations fiscales en faveur de l'embauche des jeunes, faisant ainsi reculer le chômage.

39. Dans bien des pays en développement, où les emplois se déplacent des zones rurales vers les agglomérations urbaines et des petites entreprises vers les producteurs de biens et de services travaillant pour l'exportation, les jeunes, apparemment plus prompts à s'adapter et plus mobiles que les adultes, migrent en direction des grands centres urbains, où ces tendances peuvent leur être grandement

<sup>2</sup> Bureau international du Travail, *Tendances de l'emploi en Afrique* (Genève, 2007).

<sup>3</sup> Bureau international du Travail, *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes* (Genève, 2006).

<sup>4</sup> Ibid.

favorables. Même si nombre d'entre eux ont bénéficié des nouvelles possibilités d'emploi résultant de la redistribution mondiale de l'activité manufacturière au profit des pays en développement, la réalité est que la mondialisation ne crée pas toujours d'importants débouchés nouveaux pour la population jeune, de plus en plus nombreuse, de ces pays.

40. Il n'est pas rare que des conflits persistants et l'absence d'investissement dans l'infrastructure et la formation forcent les jeunes à partir chercher un emploi à l'étranger, ce qui contribue pour une bonne part à l'exode des cerveaux dans leurs pays d'origine. Mais d'autre part, les compétences qu'ils ont acquises à l'étranger peuvent se révéler d'une grande utilité lorsqu'ils reviennent. Les pays en développement ou en transition ont la difficile tâche non seulement de créer de nouveaux emplois pour les jeunes, mais aussi de faire en sorte que ceux d'entre eux qui travaillent dans le secteur parallèle, à la campagne ou dans les villes, et y sont sous-employés bénéficient de conditions de travail décentes.

41. Le chômage des jeunes est extrêmement sensible aux cycles de l'activité économique : en général, un ralentissement de l'économie entraîne en premier lieu la suppression des emplois occupés par les jeunes, les emplois des adultes étant, eux, protégés. De plus, le chômage de longue durée des jeunes a de nombreuses conséquences économiques négatives. Privés de débouchés au seuil de leur vie active, les jeunes courent un plus grand risque d'être mal payés, de perdre leur emploi, de connaître de longues périodes de chômage et de souffrir de la pauvreté tout au long de leur vie adulte. Les jeunes chômeurs auront moins d'argent à dépenser pour leur consommation ou à économiser et placer, et les entreprises et l'économie en pâtiront. Qui plus est, les sommes investies dans leur éducation et leur formation l'auront été en pure perte si elles ne leur permettent pas d'obtenir un emploi productif, et de prendre alors part, en tant que contribuables, au financement des services publics.

42. Le chômage des jeunes a aussi des coûts élevés pour l'individu et la société. Les jeunes sans emploi sont menacés plus que les autres par la marginalisation et l'exclusion. Ils risquent davantage de céder au désespoir, de perdre confiance en eux-mêmes, de faire usage de stupéfiants et de tomber malades. Le manque de confiance en soi et la dégradation des conditions de vie peuvent favoriser les comportements antisociaux, la violence et la délinquance juvénile. Le chômage prolongé expose souvent les jeunes à un risque de délinquance plus élevé. On note une corrélation entre un taux de chômage élevé chez les jeunes et la montée des taux de délinquance dans les économies en transition, tandis qu'en Afrique, le chômage et son cortège – pauvreté, faim, exclusion sociale – semble faire le lit de la délinquance.

43. Le chômage de longue durée des jeunes peut déboucher sur des troubles civils et politiques, voire sur la violence. On a fait observer que les jeunes chômeurs en proie au mécontentement ont souvent tendance à se méfier des pouvoirs publics, à contester leur autorité et à mettre leur stabilité en danger. Les jeunes sont aussi des proies faciles pour les manipulations idéologiques. De plus, un taux de chômage élevé chez les jeunes peut créer un risque supplémentaire d'agitation sociale et politique au lendemain d'une crise ou d'un conflit. Mais il y a aussi des côtés positifs : des jeunes et des étudiants qui, se sentant menacés par la crise économique et l'injustice sociale et politique, réclamaient le respect des règles de bonne

gouvernance, la démocratie et la suppression des mesures discriminatoires sont souvent devenus une force de changement.

44. Dans la mesure où la pénurie d'emplois peut conduire à enrôler les jeunes en cas de conflit armé, on peut considérer que les mesures en faveur de l'emploi des jeunes établissent un lien entre les priorités du développement et les préoccupations en matière de sécurité. L'emploi des jeunes est un facteur essentiel pour prévenir les conflits ou promouvoir la reconstruction à l'issue d'un conflit. La consolidation de la paix exige que l'on investisse dans la réintégration sociale des jeunes combattants et dans la création de moyens d'existence durables pour les jeunes des zones touchées par le conflit.

45. Il faut d'urgence prendre des mesures ciblées pour lever les obstacles tels que la discrimination, le manque d'expérience, les préjugés ou le manque de fonds pour créer une entreprise qui empêchent les jeunes d'accéder au marché du travail et de s'y maintenir. Il importe également de s'attaquer, dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes, à des problèmes comme la précarisation de l'emploi, la levée des mesures d'encadrement du marché du travail et l'abrogation des lois protégeant l'emploi qui peuvent empêcher les jeunes de trouver leur place sur le marché de l'emploi, et de lutter contre la discrimination dont sont victimes les jeunes femmes, les jeunes handicapés et les jeunes appartenant à des minorités ethniques. Il est non moins important de créer des possibilités d'emploi flexibles pour les jeunes, en particulier les jeunes à risque, en mettant à profit les technologies nouvelles, comme les TIC, et en créant des débouchés dans de nouveaux secteurs, notamment le tourisme et les services.

46. Il est nécessaire d'intégrer systématiquement l'emploi des jeunes dans les stratégies de développement national. Accroître les possibilités d'emploi pour les jeunes doit être une préoccupation première des politiques de promotion active du marché du travail et des politiques éducatives. C'est pour faciliter de tels efforts que l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation internationale du Travail et la Banque mondiale ont lancé en 2001 le Réseau pour l'emploi des jeunes. Ce dernier est axé sur quatre objectifs prioritaires : accroître l'aptitude des jeunes à trouver un emploi en investissant dans l'éducation et la formation, encourager l'esprit d'entreprise en facilitant la création et la gestion d'entreprises, faire de la création d'emplois l'objectif central de la politique macroéconomique, et garantir des chances égales aux jeunes des deux sexes. Le Réseau s'efforce d'associer les jeunes, sur un pied d'égalité, au processus d'élaboration des politiques. Un certain nombre des pays qui en sont les chefs de file ont établi un plan national pour combattre le chômage des jeunes. Beaucoup de ces plans s'attachent à promouvoir l'esprit d'entreprise et à améliorer l'accès des jeunes à l'éducation et à la formation professionnelle.

47. L'éducation et la formation, ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie, qui renforcent l'aptitude des jeunes à trouver un emploi, doivent être adaptés aux besoins du marché du travail. Il convient à cet effet de promouvoir des programmes de formation professionnelle appropriés dans le primaire, le secondaire et l'enseignement supérieur, de façon que les jeunes puissent acquérir des compétences qui augmentent leurs chances de trouver un travail.

48. Une attention particulière doit être accordée aux jeunes ruraux qui, n'ayant pas la formation et les compétences requises, sont souvent peu compétitifs sur le marché de l'emploi des centres urbains. Toutefois, la contribution potentielle au

développement rural de ces jeunes prêts à adopter des pratiques agricoles novatrices demeure souvent largement méconnue. Les jeunes pourraient être un moteur de la croissance en milieu rural si les gouvernements investissaient dans les équipements ruraux, entreprenaient une réforme foncière et offraient aux entreprises incitations et accès au crédit. Reste à savoir comment rendre les emplois agricoles plus productifs. Il conviendrait à cet égard d'évaluer l'efficacité et la pertinence de la formation dispensée à l'échelon local comme moyen d'améliorer les compétences de base des travailleurs du secteur parallèle.

49. L'amélioration des compétences en matière de gestion et les initiatives de microfinancement devraient être utilisées pour réduire les obstacles qui empêchent les jeunes de créer des entreprises. Le microfinancement peut être remplacé par un programme d'épargne jumelée ou d'incitations à l'épargne. Une telle approche, fondée sur la constitution d'avois et le soutien de la collectivité locale, aide les jeunes à apprendre à gérer des fonds avant de créer leur entreprise. Les banques commerciales devraient accorder des prêts aux petites et moyennes entreprises dirigées par des jeunes. Les banques centrales pourraient les y aider en amont en facilitant l'accès au crédit des PME et des microentreprises. Il faudrait aussi moderniser les pratiques commerciales de façon à abaisser les coûts de transaction.

50. Il importe de noter que c'est l'absence de débouchés sur le marché du travail structuré qui force parfois les jeunes à créer une entreprise ou à se lancer dans une activité indépendante dans le secteur parallèle, où ils risquent de travailler dans des conditions précaires, mal payés et sans perspectives d'avancement. Ces effets pernicieux risquent de les aliéner encore davantage. Mais il ne suffit pas de s'attaquer au chômage dans le secteur structuré pour remédier aux conséquences négatives du sous-emploi, aux salaires inférieurs au seuil de pauvreté et à l'absence de protection sociale. Il faut donc axer aussi les politiques sur les jeunes que des obligations familiales, un handicap ou d'autres facteurs empêchent de chercher activement un emploi.

51. Il faut donner aux jeunes les moyens d'agir comme élèves ou étudiants, promoteurs, contributeurs, entrepreneurs, participants actifs et décideurs. Pour prendre véritablement en main leur avenir, les jeunes doivent participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des nouvelles stratégies pour l'emploi, et non en être les bénéficiaires passifs. Des efforts plus importants doivent être faits pour leur permettre d'être partie prenante et pour tisser des réseaux locaux travaillant en partenariat avec les acteurs nationaux.

52. La Déclaration ministérielle adoptée par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2006 (voir le document A/61/3) a réaffirmé la volonté d'élaborer et mettre en œuvre des stratégies qui offrent aux jeunes des chances réelles et égales de trouver un véritable emploi productif et un travail décent, d'intégrer systématiquement l'emploi des jeunes dans les stratégies et agendas de développement national et de mettre sur pied des politiques et des programmes améliorant l'aptitude à l'emploi des jeunes par une éducation, une formation et un apprentissage continu qui répondent aux demandes du marché.

53. L'emploi des jeunes est une condition essentielle de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation d'autres objectifs de développement. Lorsque les jeunes sont au chômage, c'est un vaste potentiel qui se perd. Les objectifs du Millénaire pour le développement pourraient difficilement être atteints si les jeunes n'avaient pas d'emplois décents. Puisque le cercle vicieux de la pauvreté ne peut être rompu

que lorsque les jeunes ont un travail décent et productif, la création d'emplois à leur intention doit être considérée dans le contexte plus large de la lutte contre la pauvreté.

## **B. La responsabilité sociale des entreprises et leur contribution au développement social**

54. La Déclaration de Copenhague sur le développement social<sup>5</sup> et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social<sup>5</sup> ne faisaient que brièvement mention du rôle important que le secteur privé peut jouer dans la promotion du développement social, en défendant en particulier les principes du travail décent, de la lutte contre la pauvreté et de l'intégration sociale. Le texte issu du Sommet se contentait d'encourager « les sociétés transnationales et nationales à opérer dans le respect de l'environnement, tout en se conformant à la législation nationale, en tenant dûment compte de l'impact social et culturel de leurs activités »<sup>6</sup>.

55. Depuis la deuxième moitié des années 1990, de nombreux décideurs ont semble-t-il considérablement révisé leurs vues concernant la contribution du secteur privé au développement économique et social. Au cours de la dernière décennie, l'affaiblissement des dispositifs réglementaires protégeant les travailleurs, et la flexibilité et la précarité accrues des marchés du travail ont poussé les grandes entreprises à adopter des codes de conduite et des chartes volontaires conformes aux pratiques en matière de travail décent. Au niveau de l'entreprise, l'idée fait son chemin qu'au-delà de la simple philanthropie financière, il faut s'attacher à résoudre les problèmes sociaux, et que les initiatives visant à promouvoir une entreprise citoyenne contribuent en fin de compte à sa rentabilité. On note diverses initiatives volontaires, dont beaucoup sont le fait d'entreprises privées agissant isolément, tandis que d'autres procèdent d'une démarche collective, souvent propre à un secteur particulier, d'autres encore prenant la forme de partenariats entre des sociétés privées, les pouvoirs publics et des organismes internationaux.

56. Nombre de ces codes de conduite volontaires s'inspirent de directives élaborées par des organisations internationales, parmi lesquelles l'ONU. Les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques à l'intention des entreprises multinationales et la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale adoptée par l'OIT, deux textes rédigés à la fin des années 70 et révisés depuis, encouragent les sociétés commerciales à respecter certaines normes concernant la divulgation de l'information, les relations du travail, l'environnement, la corruption, les intérêts des consommateurs, la concurrence, la fiscalité et la technologie. Des codes de conduite volontaires sur les questions relatives à l'emploi font écho à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998) et encouragent les entreprises à mettre des locaux à la disposition des représentants des travailleurs, à les informer et à les consulter. Ils leur prescrivent en outre

<sup>5</sup> *Report of the World Summit for Social Development, Copenhagen, 6-12 mars 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.96.IV.8), chap. I, résolution 1, annexe I. [*Rapport du Sommet mondial pour le développement social* (A/CONF.166/9)].

<sup>6</sup> Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, par. 12 e).

d'appliquer en matière d'emploi des normes non moins favorables que celles qui sont appliquées par des employeurs comparables dans le pays d'accueil.

57. Le Pacte mondial des Nations Unies, lancé en 2000, est une initiative volontaire qui a pour double objectif de promouvoir l'application systématique de 10 principes particuliers dans les activités commerciales partout dans le monde et de catalyser des actions concertées à l'appui des objectifs de développement des Nations Unies. Il invite les entreprises à adhérer à ces 10 principes universels portant sur la protection des droits de l'homme, les normes fondamentales en matière de travail et la protection de l'environnement afin que la mondialisation soit davantage source de stabilité et d'intégration accrues. En mars 2006, le nombre de signataires du Pacte approchait 3 000, dont plus de 2 500 entreprises disséminées dans 90 pays. Le fait que le Pacte mondial ait un caractère volontaire, et non réglementaire, amène à s'interroger sur sa capacité à promouvoir des principes sociaux dans le monde de l'entreprise. À cela s'ajoute le risque que certaines entreprises cherchent à travers le Pacte à tirer profit de leur association avec l'ONU sans être pleinement résolues à en appliquer les principes.

58. Les fonds d'investissement et autres groupes de pression insistent eux aussi pour que les entreprises adhèrent aux principes de la responsabilité sociale. C'est ainsi que les Principes pour l'investissement responsable lancés en avril 2006 par les Nations Unies font appel à l'altruisme des particuliers qui cherchent à placer leurs économies. Les six principes volontaires qui forment la base de cette initiative ont été élaborés avec le concours de fonds de pension et de fondations, ainsi que d'experts, et s'appuient sur une série de 35 mesures que les investisseurs institutionnels et les gestionnaires des biens pourraient prendre pour tenir compte des considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans leurs activités d'investissement. À ce jour, les Principes ont reçu le soutien de fonds d'investissement représentant à eux tous plus de huit billions de dollars.

59. Dans les milieux de la finance, les agences de cotation spécialisées ont commencé à inclure la série complète des normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du Travail dans leurs critères d'évaluation. Dans plusieurs pays, les codes de bonne pratique des entreprises sont en outre articulées à la réglementation du marché boursier. On a même élaboré des indices de « durabilité », qui évaluent le comportement des entreprises cotées en bourse soucieuses du développement durable sur un large éventail de questions, depuis les droits de l'homme jusqu'à l'environnement. Ces indices excluent purement et simplement les entreprises appartenant à certains secteurs, comme l'industrie du tabac ou des armes, considérées comme fondamentalement nuisibles à la société.

60. Lorsque les consommateurs ont commencé à prendre conscience des mauvaises conditions de travail liées à la production de certaines marchandises, ils ont fait pression sur les multinationales pour qu'elles s'assurent que les travailleurs étaient traités de manière décente tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Une évolution significative est le contrôle international des pratiques en matière de travail des sociétés fabriquant des produits de marque et de leurs fournisseurs en vue d'améliorer le respect des normes. Même si la plupart d'entre elles affirment inspecter périodiquement les installations de leurs fournisseurs, le système de production est manifestement fragmenté. De plus, les contrôles sont effectués par toutes sortes d'organismes, parmi lesquels figurent aussi bien des groupes

poursuivant des objectifs commerciaux que des organisations non gouvernementales.

61. Il importe que les sociétés qui s'emploient activement à promouvoir la responsabilité sociale des entreprises soient tout aussi attachées à la transparence de leurs activités et à la nécessité d'en informer le grand public. C'est à quoi s'attache le Projet de rapport mondial, une initiative ambitieuse lancée en 1997 qui vise à créer un cadre commun pour les rapports volontaires relatifs aux effets économiques, environnementaux et sociaux des activités internes des entreprises. Nombre d'entre elles ont publié dans ce cadre des rapports sur les mesures qu'elles avaient prises dans le domaine de l'environnement ou du développement durable.

### **C. Les migrations et leurs incidences sur le développement social**

62. Les données fondamentales sur les migrations sont bien connues. En 2005, on comptait quelque 191 millions de migrants dans le monde. Environ la moitié des migrants travaillaient dans leur pays d'accueil. Tandis que quelque 6 migrants sur 10 vivaient dans des pays à revenu élevé, un tiers des migrants avaient quitté un pays en développement pour un autre (voir A/60/871). Les modes de migrations internationales sont devenus plus complexes : de plus en plus de pays sont tout à la fois pays d'origine, pays d'accueil et pays de transition; les migrations de courte durée de personnes hautement qualifiées se font plus fréquentes; les efforts pour accroître les migrations circulaires s'intensifient au niveau bilatéral ou régional; et une proportion croissante de migrants hautement qualifiés trouve un emploi dans les pays à revenu élevé. En outre, 2,5 millions d'étudiants suivent des cours d'enseignement supérieur à l'étranger et bien que ne comptant pas, au sens strict, au nombre des migrants, ils font néanmoins partie d'une main d'œuvre compétente et mobile, prête à s'intégrer dans la population active vieillissante de nombre de pays développés (ibid.).

63. L'augmentation du nombre de migrants internationaux est étroitement liée à la mondialisation, en particulier aux possibilités d'emploi offertes dans les secteurs de la construction et des services dans les pays à revenu élevé. Bien que le nombre de migrants se soit accru d'environ 40 millions de personnes depuis le début des années 90, l'essentiel de cette croissance est concentrée dans les pays à revenu élevé. Par contre, l'usage fréquent et largement répandu des technologies de l'information et des communications a, dans une certaine mesure, permis de garder sous contrôle les flux migratoires à grande échelle.

64. Il n'existe encore que peu d'études documentées sur la corrélation entre les migrations et la réduction de la pauvreté. En dépit de la critique selon laquelle les migrations sont défavorables aux travailleurs peu qualifiés sur les marchés de l'emploi des pays d'accueil, les migrants prenant la place des travailleurs locaux, et poussant les salaires à la baisse, la mobilité de la main d'œuvre semble généralement contribuer à l'augmentation des revenus et de la productivité tant dans les pays en développement que dans les pays développés. D'une part, les fonds que les migrants envoient dans leurs pays d'origine dépassent souvent les flux d'aide publique au développement et peuvent aider à lever l'obstacle que le manque de devises étrangères constitue pour la croissance. De plus, les travailleurs émigrés peuvent acquérir de nouvelles qualifications et créer des réseaux utiles au développement de l'entreprise privée dans leurs pays d'origine. Les migrants

qualifiés parviennent généralement à obtenir de bons salaires et de bonnes conditions de travail dans les services de santé, l'informatique, l'enseignement et la finance, qui, dans les pays développés, comptent parmi les branches d'activités dont la croissance est la plus rapide. D'autre part, il n'est pas rare que des migrants doivent se contenter d'emplois peu qualifiés alors même qu'ils ont fait des études, ou doivent travailler dans des conditions précaires, principalement dans l'agriculture, la construction et les travaux domestiques. On s'accorde à reconnaître que les transferts de fonds effectués par les travailleurs émigrés, l'investissement et la consommation de cette diaspora, conjugués à une réduction des coûts de transaction liés au rapatriement de leurs gains, pourraient contribuer à améliorer la situation financière des travailleurs migrants et des membres de leurs familles restés au pays. Les fonds envoyés relèvent la consommation des ménages et servent souvent à couvrir les dépenses d'éducation et de santé, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté.

65. À la différence des mouvements de réfugiés et de demandeurs d'asile, la plupart des flux migratoires mondiaux sont motivés par la recherche d'un emploi. Dans toute société, la politique migratoire conditionne donc fortement la réalisation de l'objectif du plein-emploi productif. Le rapport entre les migrations et le programme pour un travail décent est toutefois très contrasté puisque le chômage contraint de nombreux migrants à se tourner vers des emplois peu valorisants ou peu qualifiés à l'étranger. S'il est vrai que les migrants profitent souvent de meilleures possibilités d'emploi et de salaires plus élevés dans leurs pays d'accueil, leurs conditions de travail sont souvent difficiles. Ceux qui travaillent dans le secteur informel n'ont pas la même protection juridique que les employés du secteur structuré de l'économie. Dans de nombreux pays, un grand nombre d'immigrés qualifiés sont injustement exclus lors des procédures de sélection. Ils n'ont souvent que peu ou pas de moyens de protection juridique contre l'exploitation. Ils sont davantage exposés à la discrimination sur le lieu de travail car ils s'expriment moins bien, sont moins aptes à défendre leurs intérêts, et n'ont pas les réseaux de soutien qui leur permettraient de tirer pleinement parti des possibilités offertes par le pays d'accueil.

66. Les migrations internationales peuvent avoir une forte incidence sur l'intégration sociale dans les pays d'accueil comme dans les pays d'origine. Cette incidence peut être positive ou négative. Dans les pays d'accueil, les effets pervers du phénomène sont la xénophobie, la discrimination et les conflits sociaux. De nombreux travailleurs migrants sont victimes de discrimination dans leurs pays d'accueil, alors qu'ils y vivent depuis longtemps et participent à la vie de la société. Partout où les migrants sont marginalisés et confinés à des emplois peu qualifiés ou faiblement rémunérés, ils risquent, ainsi que leurs familles, de sombrer dans la pauvreté et l'exclusion sociale. À l'inverse, d'autres pays accueillant de grands nombres de migrants ont su tirer avantage d'une diversité plus grande, ont connu de longues périodes de coexistence pacifique entre des ethnies et groupes religieux multiples, et, dans bien des cas, ont bâti une économie dynamique et compétitive offrant aux migrants de réelles chances de succès et de prospérité. Dans les pays d'origine, l'émigration est parfois source de sérieux problèmes. Ainsi, la séparation forcée des familles pour des périodes de longue durée peut provoquer une modification des rôles traditionnellement assignés aux hommes et aux femmes, et déséquilibrer les relations entre générations. Par ailleurs, les transferts de fonds peuvent, certes, accroître la consommation des ménages, et servent bien souvent à

payer les frais de scolarité et les soins médicaux, mais ils risquent de créer une disparité dans les communautés concernées, entre les familles qui reçoivent de l'argent de l'étranger et celles qui n'en reçoivent pas, et donc d'aggraver les inégalités.

#### IV. Conclusions

67. Le Sommet mondial pour le développement social et la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale ont mis en évidence l'importance de la création d'emplois, et d'emplois décents, pour le développement social. L'emploi contribue grandement à l'avènement de la prospérité, à l'élimination de la pauvreté, à l'intégration sociale et au renforcement de la stabilité, de la paix et de l'harmonie sociale. Le programme pour un travail décent, fondé sur un emploi productif et librement choisi, le respect des droits des travailleurs et des normes fondamentales du travail, la protection sociale et la concertation sociale, favorise la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La réduction de la pauvreté par le plein-emploi productif et le travail décent devrait être au cœur des politiques internationales et des stratégies nationales de développement.

68. **Compte tenu du présent rapport, les recommandations suivantes sont formulées :**

a) **Des mesures visant le marché du travail devraient être élaborées et appliquées, compte tenu de leurs répercussions sociales.** Il importe d'enrayer la croissance non créatrice d'emplois et d'orienter les forces du marché vers la réalisation de l'objectif du programme pour un travail décent, faute de quoi les perspectives de développement social seront compromises et la paix et la stabilité menacées.

b) **Tout individu, quels que soient son âge, son sexe, son appartenance ethnique et sa race, et qu'il soit ou non handicapé, a droit à l'égalité des chances, à un travail décent et à la protection sociale.** Les stratégies visant à favoriser l'emploi et à réduire la pauvreté devraient cibler les groupes marginalisés et vulnérables sur le marché du travail, tels que les travailleurs âgés, les handicapés, les autochtones et les migrants, qui sont en situation d'insécurité sur leur lieu de travail et n'ont que peu de possibilités de trouver un travail décent. La protection sociale devrait avoir comme fondement une démarche axée sur les droits fondamentaux et être étendue aux travailleurs du secteur non structuré de l'économie. Ceux qui sont dans l'incapacité de chercher un emploi ou qui se retrouvent temporairement au chômage devraient également pouvoir en bénéficier.

c) **Pour que des emplois décents et productifs puissent être offerts aux jeunes, il faut des politiques économiques et sociales cohérentes et coordonnées.** L'emploi des jeunes est indispensable au développement social. Il concourt à la réduction de la pauvreté, à l'intégration sociale et à la solidarité entre les générations. Il ouvre la voie à la participation, à la citoyenneté active, à l'autonomie et à l'indépendance. Il est également indispensable au développement économique. L'entrée de jeunes qualifiés dans les secteurs productifs de l'économie est de nature à accroître la productivité et la compétitivité de l'économie locale sur le marché mondial. Les initiatives en faveur de l'emploi des jeunes qui donnent les meilleurs résultats sont celles qui comportent un volet éducatif et encouragent l'esprit d'entreprise et l'aide à l'emploi. Dans l'idéal, elles devraient être conçues et

appliquées en collaboration avec les partenaires sociaux. L'on convient généralement qu'une stratégie intégrée pour l'emploi des jeunes devrait prévoir des mesures macroéconomiques portant sur l'offre et la demande d'emploi. La lutte contre le chômage des jeunes ne doit pas être vue comme un fardeau, mais comme un investissement propre à élever les jeunes au rang de partenaires actifs dans une société ouverte. Comme l'a décidé l'Assemblée générale dans le Document final du Sommet de 2005 (résolution 60/1), l'objectif visant à ce que chacun, y compris les femmes et les jeunes, puisse trouver un emploi productif et décent, devrait être intégré à la nouvelle série de cibles arrêtées dans le cadre du suivi de la Déclaration du Millénaire de l'Organisation des Nations Unies<sup>7</sup>.

**d) La gouvernance mondiale, en constante évolution, doit reposer sur un juste équilibre entre idéalisme et réalisme.** L'avenir de la société et le développement durable dépendent davantage de la conduite responsable de tous les acteurs que des prescriptions législatives ou réglementaires même détaillées et complexes. Les politiques publiques, notamment en matière sociale, sont du ressort des États et il serait vain d'attendre des entreprises qu'elles prennent le relais dans ce domaine. Cela étant, les partenariats entre l'État et le secteur privé sont nécessaires car ils permettent de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises (CSR) en tant que moyen de garantir à chacun un travail décent, de favoriser l'intégration sociale et, enfin, de réduire la pauvreté. Depuis la tenue du Sommet mondial pour le développement social, la collaboration en faveur de la réalisation de ces objectifs communs a fait des progrès encourageants; les initiatives allant dans ce sens doivent être encouragées.

**e) En ce qui concerne les migrations, les points suivants sont à noter :**

**i) Les politiques migratoires doivent tenir compte des facteurs sociaux et ne pas faire d'exclus.** La mobilité de la main-d'œuvre est devenue indispensable dans l'économie mondiale et tous les pays doivent désormais évaluer objectivement leur situation démographique ainsi que les besoins de leur marché du travail;

**ii) Il importe également de mieux cerner le lien qui existe entre les migrations et les modes d'investissement et de consommation, aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil des migrants.** Les politiques migratoires pourront ainsi devenir un levier de prospérité économique, de développement social et, enfin, d'élimination de la pauvreté dans les pays en développement;

**iii) Il doit être reconnu que les migrants apportent une contribution précieuse à la diversité et à la compétitivité des pays d'accueil.** Ce faisant, ils participent à la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour le développement social que sont l'intégration sociale et la participation;

**iv) Enfin, il est urgent que les pays d'accueil et les pays d'origine des migrants établissent des partenariats solides, aux niveaux bilatéral, régional et mondial,** et que leurs politiques en cohérence et que les bénéfices sociaux et économiques des migrations soient mieux répartis entre eux.

<sup>7</sup> Voir aussi A/61/1, par. 24.